



LOGABO

LOGement **ABO**rdable

Loi modifiée du 7 août 2023
relative au logement abordable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

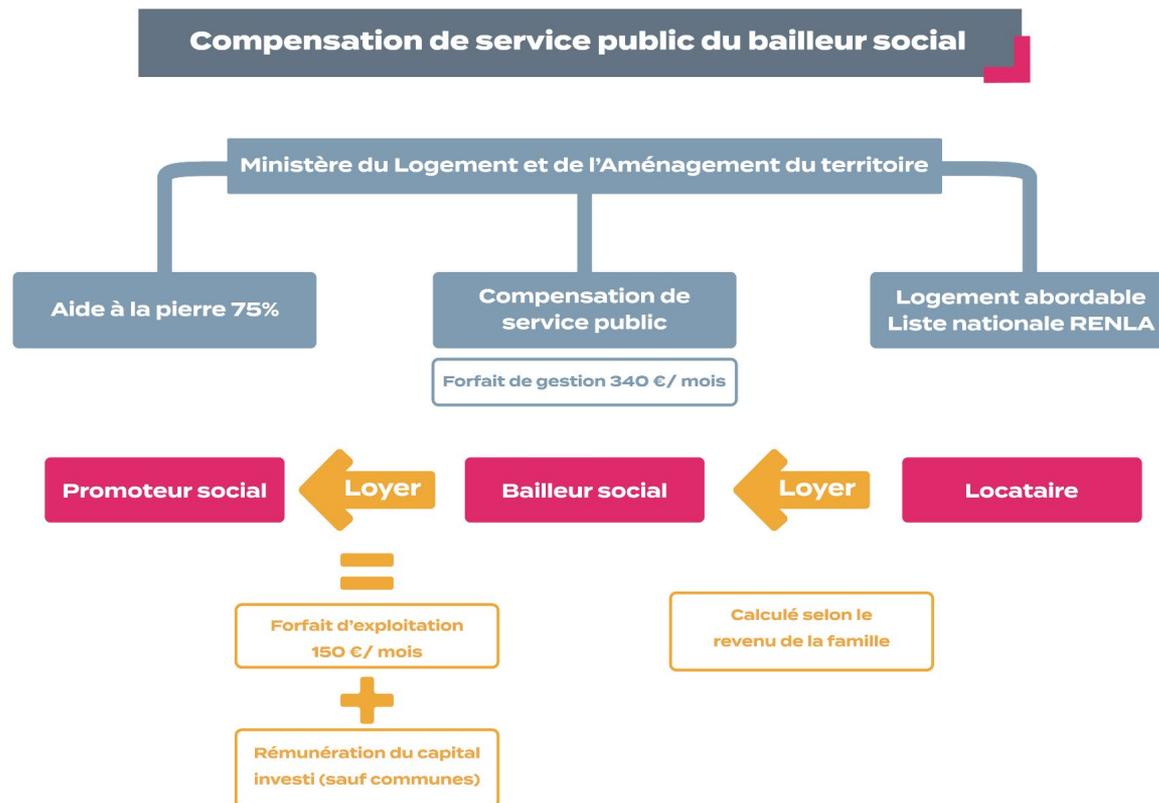
La compensation de service public

- **Conditions préalables**
- **Schéma**
- **Calcul de la compensation**
- **Délais**



- Octroi de l'agrément au bailleur social
- Approbation du règlement d'ordre intérieur (ROI) de la commission consultative du bailleur social par le Mlogat
- Signature d'une convention entre Etat et bailleur social
- Introduction des tableaux de décompte







Les montants en vigueur :

Suite au vote du règlement grand-ducal relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location,

- le forfait d'exploitation est augmenté de 140€ à 150€ à partir du 1er mai 2024
- le forfait de gestion est augmenté de 300€ à 340€ à partir du 1er mai 2024

Les demandes de paiement de la compensation doivent tenir compte de ces montants.



Exemple de décompte du bailleur social

Loyer abordable à percevoir	12 * 650 = 7.800*	
-		
Loyer à payer au promoteur	- 12*500 = 6.000	
Forfait de gestion	- 3.920	
	(4*300 + 8*340)	
= Compensation de déficit à prendre en charge par Mlogat	(-) 2.120 €	→ Montant pris en charge



Exemple de décompte du bailleur social

Loyer abordable à percevoir	12 *650 = 7.800	
-		
Loyer à payer au promoteur	- 1.760	
	(4*140 + 8*150)	
Forfait de gestion	- 3.920	
	(4*300 + 8*340)	
= Surplus de recettes à verser à la Trésorerie de l'Etat	2.120 €	→ Montant à rembourser

Calcul de la compensation



Demande d'acompte relatif à la compensation de service public pour 2024															
 LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère du Logement et de l'aménagement du territoire Département du Logement		Contact: Service Logement abordable Tél: 247.74888/74877 baillieursocial@mlc.etat.lu													
Nom du bailleur social:															
LOGEMENT / Dénomination / code du logement auprès du bailleur	Adresse du logement	Type de logement (maison ou appartement ou chambre)	Date de la signature convention aidée à la pierre	Date de la première mise en location	Typologie	Colocation	Logement dédié	Catégorie "dédié"	Nom du promoteur social	Nombre prévisible de mois d'occupation en 2024*	Loyer annuel dû au promoteur	Loyer abordable annuel prévisible à payer par le locataire	Différence	Forfait de gestion demandé	Total
1													0		0
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															
24															
25															
26															
27															
28															
29															
30															
31															
32															
33															
34															
35															
36															
37															
38															
39															
40															
41															
42															
43															
44															
45															
46															
47															
48															
49															
50															
51															
52															
53															
54															
55															
TOTAL										0	0	0	0	0	0

* y compris la non-occupation de moins de 4 mois

Calcul de la compensation



Dénomination Logement	Nombre de mois d'occupation en 2024*	Loyer annuel dû au promoteur	Loyer abordable annuel payé par le locataire	Différence	Forfait de gestion demandé	Total
Logement 1	12	6000	3000	3000	3920	6920
Logement 2	8	1200	5200	- 4000	2720	- 1280
Logement 3	10	4500	2000	2500	3320	5820
						14020



- Demande de la compensation de service public à introduire jusqu'au 15.11.2024
- Tableau d'acompte rempli et signé
- Contrats de bail à l'appui

- Tableau de décompte à introduire jusqu'au 15.1.2025



Vos questions sur l'agrément, le ROI ou la convention
bailleursocial@ml.etat.lu

Vos questions pour l'outil Renla
renla@ml.etat.lu

Autres questions
questionlogabo@ml.etat.lu
aidesalapierre@ml.etat.lu

Consultez notre site internet
www.logement.lu